



A0400-Direction de la communication-

DECISION DU MAIRE N° d.2024.117

**Exposition Game Story 2024 - 2025 à l'ancienne Poste de Versailles.
Convention de mandat entre la société TrustWeb et la Ville permettant le recours au site de
réservation en ligne Billetweb.**

LE MAIRE DE LA VILLE DE VERSAILLES

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22 alinéas 2° et 4°;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le Code monétaire et financier ;

Vu la délibération n° D.2020.05.18 du Conseil municipal de Versailles du 27 mai 2020 accordant au Maire les délégations prévues à cet article ;

Vu l'arrêté du Maire A2023.234 du 3 février 2023 (5e actualisation) donnant délégation de fonctions et de signatures aux élus pour la mandature 2020-2026 ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 30 septembre 2024 ;

Vu le budget de l'exercice en cours et notamment l'imputation budgétaire suivante : Chapitre 933 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », article fonctionnel 93311 « Activités artistiques, actions et manifestations culturelles », nature comptable 7062 « Redevances et droits des services à caractère culturel ».

Pour l'exposition « Game Story », la ville de Versailles souhaite mettre en place un système de réservation en ligne afin de permettre une gestion sécurisée et efficace de l'accès à l'exposition face à la très forte demande du public. Ainsi, des créneaux de réservation en ligne permettront de contrôler la jauge et le temps passé dans l'exposition.

À cette fin, la Ville souhaite organiser la réservation des billets via le site internet Billetweb de la société TrustWeb. Grâce à ce site, tout usager peut réserver une ou plusieurs places moyennant un droit de réservation de 7€ et gratuitement pour les moins de 26 ans.

À l'entrée de l'Ancienne Poste et sur présentation des justificatifs, ce droit de réservation sera converti en billet.

La réservation sera échue si toute personne, détentrice d'une réservation, ne se présente pas au moins 15 minutes avant le début de la réservation.

Enfin, toute réservation achetée est définitive. La Ville ne procédera à aucun remboursement sauf en cas d'annulation totale de l'exposition.

DECIDE :

- 1) d'acter le recours au site de réservation en ligne Billetweb de la société TrustWeb, dont le principe et les modalités de la relation sont fixés par convention pour l'exposition « Game Story » ;
- 2) de fixer le prix public de réservation à 7 € et d'accorder la gratuité pour les moins de 26 ans ;
- 3) que le montant de la réservation n'est en aucun cas remboursable, sauf en cas d'annulation de la réservation par l'organisateur ;
- 4) que la réservation peut être échangeable, dans un délai de quarante-huit heures avant la date impartie de la réservation ;
- 5) La rémunération des prestations effectuées par la Société TrustWeb est assise sur le prix des tarifs des expositions, soit de 0,29 € par billet unitaire + 1% du prix de vente par billet ;
- 6) de signer la convention et tout document relatif à la mise en place de ce droit de réservation via le site internet Billetweb

Cet acte est affiché le jour du retour du contrôle de légalité et est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de cette date.